

18 juil 2012 -13:55

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2012](#)

Structure de l'organisme fédéral d'enquête sur les accidents de navigation

Sur proposition du ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'organisme fédéral d'enquête sur les accidents de navigation (OFEAN), précisant les modalités d'organisation, de composition et de fonctionnement et fixant les compétences du personnel.

L'effectif de l'OFEAN se compose d'un directeur, de trois enquêteurs et d'un expert administratif. Le directeur et les enquêteurs sont désignés pour un mandat de six ans, renouvelable une fois. L'expert administratif est un agent statutaire ou contractuel du SPF Mobilité et Transports, affecté à l'OFEAN. Les coûts salariaux sont à charge du fond budgétaire relatif au fonctionnement de l'organisme.

La structure de l'OFEAN est calquée sur celle de l'organisme d'enquête sur les accidents et les incidents ferroviaires, de sorte que les instances d'enquête des différents modes de transports aient une structure identique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>